



BIOZ Le biométhane au cœur de nos territoires

DOSSIER D'ENREGISTREMENT D'UNE UNITE DE METHANISATION

CBMIT ENGIE BIOZ
MIGENNES (89)
VERSION N°2

Pièce jointe n° 10 : Evaluation des incidences
Natura 2000



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
29/07/2022	1	Transmission d'une première version relecture
17/10/2022	2	Version finale

Ce dossier a été réalisé par :



Agence Auvergne-Rhône-Alpes
Espace des portes de l'Est
Lieu-dit Champ-Dolin
11 rue Aimé Cotton
69800 SAINT-PRIEST
04 87 34 05 14

Rédigé par :

DURANDARD Benjamin

Chargé d'affaires

Vérifié par :

DARY JENNIFER

Responsable projet

Et validé par :

BAYLE Sophie

Responsable d'agence

TABLE DES MATIERES

I.	Description du contexte	4
I.1.	Identification des sites NATURA 2000 à proximité	4
I.2.	Description des sites	6
I.2.1	Zone Spéciale de Conservation « Pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne »	6
I.2.2	Zone Spéciale de Conservation « Landes et tourbière du bois de la biche.....	7
I.3.	Incidences potentielles du projet sur le réseau NATURA 2000.....	8
I.4.	Autres zonages.....	8
II.	Conclusion de l'évaluation des incidences NATURA 2000	10

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du site d'étude	5
Figure 2.	Localisation des patrimoines naturels recensés à proximité du site d'étude	9

I. DESCRIPTION DU CONTEXTE

L'objet de l'évaluation des incidences NATURA 2000 est de déterminer si les modifications du site sont susceptibles de porter atteinte à la conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation des zones NATURA 2000. Les informations présentées dans ce chapitre sont extraites de l' INPN « l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ».

I.1. IDENTIFICATION DES SITES NATURA 2000 A PROXIMITE

Le réseau NATURA 2000 est constitué de sites identifiés pour leur grand intérêt naturaliste au titre des Directives européennes 79/409/CEE du 2 avril 1979 (dite Directive "Oiseaux") et 92/43/CEE du 21 mai 1992 (dite Directive "Habitats-Faune-Flore").

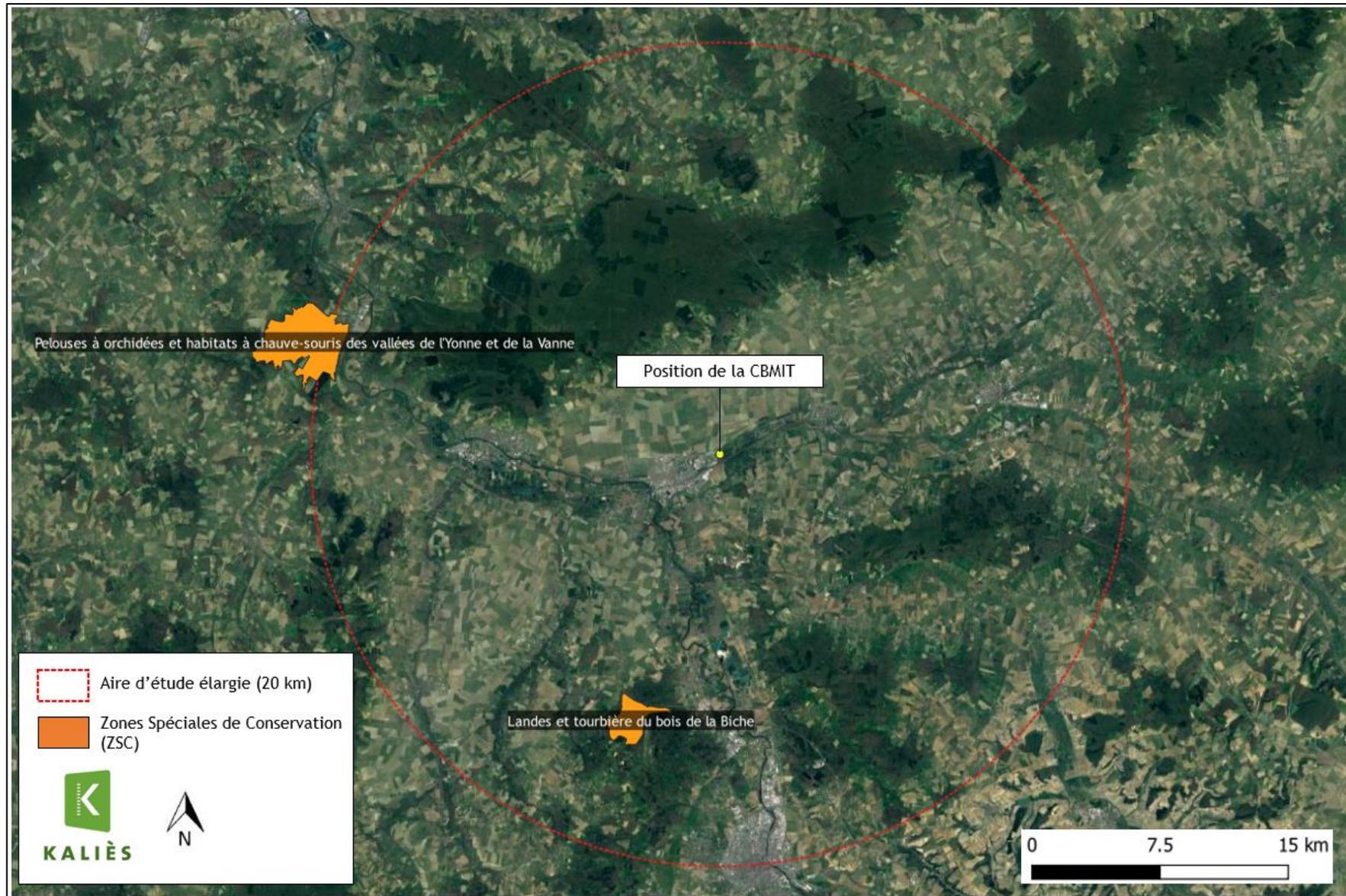
Le terrain d'implantation du projet n'intercepte aucune zone classée Natura 2000.

Les sites NATURA 2000 les plus proches identifiés sont les suivants :

- la Zone Spéciale de Conservation « Pelouses à orchidées et habitats à chauve-souris des vallées de l'Yonne et de la Vanne » située à environ 18 km à l'ouest ;
- la Zone Spéciale de Conservation « Landes et tourbières du bois de la Biche » située à environ 12 km au sud.

Celles-ci sont localisées sur la figure en page suivante.

Figure 1. Localisation des zones NATURA 2000 à proximité du site d'étude



I.2. DESCRIPTION DES SITES

I.2.1 ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « PELOUSES A ORCHIDEES ET HABITATS A CHAUVES-SOURIS DES VALLEES DE L'YONNE ET DE LA VANNE »

Les pelouses sèches de Saint-Martin-du-Tertre sont localisées sur un coteau calcaire qui culmine à 155 m d'altitude et qui domine la vallée de l'Yonne. Les pelouses calcaires, habitats caractéristiques du site, voient leur surface se réduire. Le processus d'eutrophisation faisant évoluer ces pelouses en ourlets, ne cesse de s'étendre.

Rattachées aux pelouses, les landes à Génévrier se développent sur le secteur de Pont-sur-Vanne. Elles proviennent essentiellement de l'abandon des pratiques agropastorales sur le site.

Les prairies mésophiles de fauche se trouvent principalement sur le secteur de Pont-sur-Vanne.

Les fruticées sont l'habitat dominant sur le site, résultant aussi de l'enfrichement des milieux ouverts.

Les formations forestières, assez rares sur les entités de pelouses sur craie, se distinguent en deux groupes:

- les pineraies secondaires ;
- les boisements spontanés caractérisés par de jeunes espèces neutrophiles et nitrophiles.

L'entité de Saint-Julien-du-Sault est constituée de boisements de feuillus localisés sur les coteaux. Les plateaux et de zones de bocages avec des prairies pâturées et des haies sont principalement localisées le long de la vallée de l'Ocques.

Ce site est constitué de milieux herbacés à orchidées et graminées développés sur des sols crayeux. La faune associée est très variée : oiseaux, mammifères, reptiles et insectes, caractéristiques de ces milieux ouverts en exposition chaude. A noter la présence de l'Orobanche du thym, plante parasite protégée en Bourgogne.

Ces pelouses sur craie sont devenues très rares dans ce secteur au sud de l'île de France et constituent le seul site de ce type retenu en région Bourgogne.

Sur l'entité de Saint-Julien-du-Sault, les boisements de feuillus localisés sur les coteaux et les plateaux constituent les principaux habitats de chasse favorables aux chauves-souris d'intérêt communautaire recensées. Les zones de bocages avec des prairies pâturées et des haies, principalement localisées le long de la vallée de l'Ocques, sont également utilisées par les espèces.

Cette entité accueille une colonie mixte de Grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échanquées.

Les pelouses sont des milieux instables qui se boisent à l'échelle de 30 à 40 ans en l'absence d'entretien ou suite à l'abandon des pratiques agricoles, ce qui entraîne la disparition des stades dynamiques jeunes et des espèces remarquables qui leur sont liées. Certaines sont embuisonnées à plus de 50% par les épines et nécessitent des interventions urgentes.

Les plateaux surplombant les pelouses sont une source d'eutrophisation des milieux en contrebas, où seule une plantation de haies peut enrayer ce processus. Les espèces envahissantes se développent sur les sites, accélérant l'enfrichement des milieux ouverts.

D'autres ont disparu du fait de leur mise en culture.

Les boisements de feuillus constituent probablement le principal habitat de chasse pour le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et la Barbastelle d'Europe. Il apparaît important que la gestion de ces boisements permette de maintenir des habitats forestiers favorables pour ces 4 espèces.

Il apparaît également important de porter une attention particulière aux prairies pâturées et au réseau de haies qui sont des habitats de chasse des Chiroptères.

I.2.2 ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « LANDES ET TOURBIERE DU BOIS DE LA BICHE

La morphologie actuelle se caractérise par un relief peu marqué, avec des formations de l'Albien apportées par les dépôts marins notamment : il s'agit principalement de sables, localement ferrugineux, associés à des bancs de grès et à des lentilles d'argiles qui retiennent l'eau.

La faible pente du site se dessine en une petite vallée creusée par le ru de la Biche.

Les tourbières, implantées en fond d'un vallon marécageux, accueillent des espèces hautement spécialisées (Sphaignes) à l'engorgement des sols et dont certaines sont rares en Bourgogne (Rossolis, Osmonde royale, Bruyère à quatre angles, Rhynchospora blanc...). Leur intérêt est renforcé par la présence d'espèces océaniques en limite géographique Est (Ajonc nain, Piment royal...).

Les landes sèches à Bruyère développées sur matériaux sableux pauvres sont colonisées par des espèces protégées en Bourgogne (Persil des montagnes, Bruyère cendrée) et rares (Spiranthe d'été).

Les zones marécageuses et tourbeuses évoluent spontanément vers le boisement et la fermeture du milieu. Il en résulte un assèchement et la disparition des stades jeunes les plus dynamiques et de leur flore associée.

Les landes sèches sont des milieux instables qui évoluent vers la forêt à l'échelle de 30-40 ans. Les espèces qui les composent (Bruyère cendrée, Persil des montagnes) sont des pionnières qui recherchent la lumière et qui disparaissent quand le milieu s'embroussaille.

La présence de Robinier faux-accacia dénature le sol et cette essence se propage dans les zones ouvertes.

L'exploitation des boisements avec des engins lourds occasionne des dégâts immédiats importants sur la flore en place et la circulation de l'eau. De même, la plantation des zones tourbeuses ou des landes sèches avec des résineux serait très préjudiciable à ces milieux.

Les plantations en périphérie de ces milieux entraînent également la colonisation des résineux dans les zones tourbeuses et les landes sèches.

Quelques dépôts de gravats localisés provenant des travaux dans les zones d'activité et les lotissements proches sont constatés.

I.3. INCIDENCES POTENTIELLES DU PROJET SUR LE RESEAU NATURA 2000

Le projet n'a aucune incidence directe d'emprise sur les sites Natura 2000 identifiés.

Les incidences indirectes éventuelles sont de deux types : les incidences potentielles sur les espèces et sur les habitats ayant justifié la désignation du site.

Compte-tenu de la nature du projet et de sa distance aux sites du réseau NATURA 2000 (supérieure à 10 km), aucune incidence sur les sites du réseau NATURA 2000 n'est attendue.

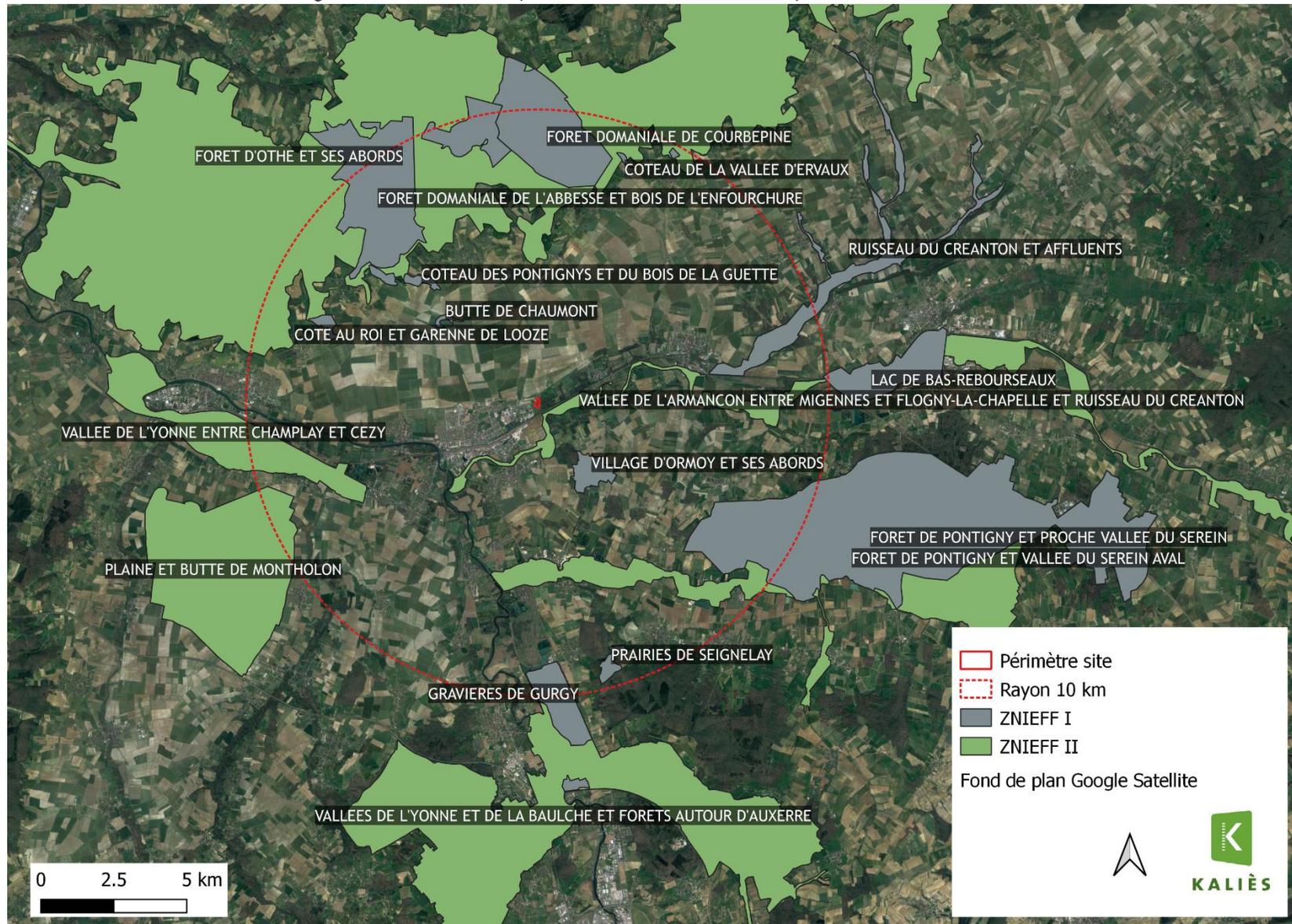
I.4. AUTRES ZONAGES

Les autres zonages recensés dans un rayon de 10 km autour du site sont listés dans le tableau ci-dessous et présentés sur la cartographie suivante.

Tableau 1. Patrimoines naturels recensés sur la zone d'étude

Référencement	Zonages	Distances par rapport au site
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF I)		
260030447	BOIS ET MARE DES HAUTS DE CHAILLOTS	10 km au nord-est
260014911	BUTTE DE CHAUMONT	6 km au nord-ouest
260014926	COTE AU ROI ET GARENNE DE LOOZE	8 km au nord-ouest
260014927	COTEAU DE LA GRANDE VALLOTTE	8 km au nord-ouest
260008567	COTEAU DE LA VALLEE D'ERVAUX	10 km au nord-est
260014928	COTEAU DES PONTIGNYS ET DU BOIS DE LA GUETTE	8 km au nord-ouest
260008555	ETANGS DE SAINT-ANGE ET LEURS ABORDS	10 km au nord
260009994	FORET DE PONTIGNY ET PROCHE VALLEE DU SEREIN	10 km au sud-est
260014925	FORET DOMANIALE DE COURBEPINE	10 km au nord
260014924	FORET DOMANIALE DE L'ABBESE ET BOIS DE L'ENFOURCHURE	10 km au nord
260030433	GRAVIERES DE GURGY	10 km au sud
260008553	LAC DE BAS-REBOURSEAUX	10 km à l'est
260030426	PRAIRIES DE SEIGNELAY	10 km au sud
260030435	RUISSEAU DU CREANTON ET AFFLUENTS	7 km à l'est
260030434	VILLAGE D'ORMOY ET SES ABORDS	4 km au sud
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF II)		
260014923	FORET D'OTHE ET SES ABORDS	8 km au nord-ouest
260030457	FORET DE PONTIGNY ET VALLEE DU SEREIN AVAL	7 km au sud
260030468	PLAINE ET BUTTE DE MONTHOLON	10 km à l'est
260030456	VALLEE DE L'ARMANCON ENTRE MIGENNES ET FLOGNY-LA-CHAPELLE ET RUISSEAU DU CREANTON	250 m au sud
260014919	VALLEE DE L'YONNE ENTRE CHAMPLAY ET CEZY	6 km à l'est
260030469	VALLEES DE L'YONNE ET DE LA BAULCHE ET FORETS AUTOUR D'AUXERRE	10 km au sud

Figure 2. Localisation des patrimoines naturels recensés à proximité du site d'étude



II. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

La démarche d'évaluation des incidences permet de mettre en évidence l'absence d'incidence du projet sur les habitats et espèces ayant motivé la désignation des Zones Spéciales de Conservation en considérant la distance du site supérieure à 10 km de ces zones.